



[ACCUEIL](#) > [ACTUALITÉ](#) > [FRANCE](#) > Les défenseurs du patrimoine vent debout contre le projet de loi ELAN

ARCHITECTES

Les défenseurs du patrimoine vent debout contre le projet de loi ELAN

Publié le 30/04/2018 • Par [Isabelle Raynaud](#) • dans : [France](#)



Phovoir

Le projet de loi ELAN substitue à l' « avis conforme » des Architectes des bâtiments de France un « avis consultatif » pour la pose d'antennes-relais et la démolition de l'habitat insalubre dans les secteurs protégés. De quoi menacer la préservation du patrimoine, selon plusieurs associations. Avec le soutien de sénateurs et de la présidente de la commission culture de la Chambre haute, ces acteurs s'apprêtent à riposter via des amendements pendant les débats parlementaires.

Si l'article 15 du projet de loi autour du projet Evolution du logement et aménagement numérique (ELAN) est adopté en l'état, l'avis des Architectes des bâtiments de France (ABF), qui devait jusque-là être « conforme », donc appliqué stricto sensu par les constructeurs et les maîtres d'ouvrage, deviendra « consultatif » pour la délivrance des autorisations d'urbanisme dans deux cas précis. Les ABF ne pourront plus imposer leurs avis pour la résorption de l'habitat insalubre et pour la pose d'antennes-relais dans les secteurs protégés. De quoi accélérer les procédures, ce projet de loi ayant pour objectif de « construire plus vite et moins cher » et de faciliter l'accès au numérique pour tous.

Pour certains, c'est un bâton dans les roues qui disparaît. Pour les défenseurs du patrimoine, à l'inverse, le projet de loi ELAN représente un grand recul par rapport à la loi Malraux de 1962 de protection du patrimoine. Faut-il s'attendre à voir fleurir des antennes-relais sur tous les clochers d'église ? Pourra-t-on détruire sans discussion ni préavis des immeubles anciens dégradés, passant outre leur valeur patrimoniale ?



Cet article 15 est jugé d'autant plus malvenu qu'il entérine un retour en arrière par rapport à la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, qui instituait le suivi d'un avis conforme des ABF. « Pourquoi détricoter la loi LCAP adoptée il y a deux ans ? C'est insensé, d'autant que nous avons beaucoup travaillé sur ce texte gigantesque qui avait été adopté à la quasi-unanimité des deux chambres ! » s'emporte Catherine Morin-Desailly, sénatrice (UC) de Seine-Maritime et présidente de la commission culture du Sénat.

À LIRE AUSSI

- [Protection du patrimoine : les 5 nouveautés de la loi LCAP](#)

Des ABF autrefois peu enclins au dialogue

Sur le fond, Catherine Morin-Desailly admet que certains élus locaux ont longtemps manifesté des « difficultés » face à l'attitude parfois autoritaire des ABF, rendant leur verdict sans discussion. Ce qu'a confirmé Olivier Pavy, maire de Salbris qui représentait l'AMF lors d'[une table ronde au Sénat, le 18 avril dernier](#) :

“ Les ABF sont parfois perçus comme des « empêcheurs de tourner en rond » par les élus. ”

Pour Catherine Morin-Desailly, « cette époque est révolue. Depuis les différents actes de la décentralisation, les collectivités se sont investies dans la sauvegarde du patrimoine et les rôles se sont rééquilibrés. » Et quand bien même des frictions peuvent apparaître, la sénatrice, qui est aussi conseillère régionale de Normandie, rappelle l'existence des commissions régionales du patrimoine, présidées par des élus locaux, qui permettent de résoudre des situations de conflit.

Autre question au cœur des débats : les avis rendus par les ABF sont-ils des facteurs de ralentissement des projets ? Président de l'association nationale des ABF, Fabien Sénéchal rappelle que les architectes d'Etat ont un mois – ou deux pour les opérations



6 % du territoire national en secteur protégé

Par ailleurs, pour Fabien Sénéchal, le champ d'action des ABF doit être relativisé : « Ils interviennent uniquement dans les secteurs protégés – soit 6 % du territoire national. » Ce faible pourcentage est toutefois à nuancer : ces 6 % représentent 100 % des zones touristiques françaises. Il rappelle aussi que les avis négatifs peuvent donner lieu, ensuite à des discussions entre acteurs, qui aboutissent souvent à une solution négociée.

« Sur 200 000 dossiers d'avis conformes à traiter chaque année, 6,6 % donnent lieu à des avis défavorables ; et c'est surtout parce qu'il n'y a pas eu de concertation préalable. Après discussion, ce taux tombe à 0,1 %. » Difficile, donc, selon lui, d'incriminer l'action des ABF dans le retard pris dans certains projets.

Coopération entre élus et architectes en amont des projets

Au Sénat, Olivier Pavy a témoigné de la bonne volonté des élus :

“ Les collectivités souhaitent que les ABF soient associés aux procédures le plus en amont possible, tout particulièrement si l'avis conforme devait disparaître. ”

Que pensent les élus de cet avis conforme ? « Je ne crois pas que les maires de petites communes y soient opposés en tant que tel, mais il est important que la position de l'ABF soit comprise et coordonnée avec le reste de la politique d'aménagement, ce qui plaide pour un renforcement de la collaboration le plus en amont des projets. »

Les centres-bourgs menacés ?

Les discussions autour de l'habitat indigne cristallisent les inquiétudes des défenseurs du patrimoine. « Si les immeubles insalubres sont systématiquement démolis, les centres-bourgs, qui sont en souffrance, risquent d'en pâtir, regrette Catherine Morin-



« Ce nous projet, cinquante ans en arrière... »

Une crainte partagée par Fabien Sénéchal : « Il peut être tentant, pour faire des économies et parer au plus pressé, d'éliminer des éléments accessoires comme l'architecture, et de faire table rase d'immeubles anciens. » Et ce, quitte à détruire des joyaux architecturaux qui ne demandent qu'à redorer leur blason... Or « le patrimoine et l'architecture sont des éléments constitutifs de la qualité du cadre de vie ».

Accès au numérique et antennes-relais

Pour ce qui est de l'accès au numérique, les acteurs estiment naturel que les territoires mal connectés souhaitent disposer de davantage d'antennes-relais. « Dans les zones blanches, le point le plus haut est souvent le clocher de l'église, reconnaît Alain de la Bretesche, président de la fédération Patrimoine-Environnement. Les ABF ne sont pas forcément opposés à la pose d'antennes-relais sur un clocher, mais leur conseil – gratuit pour les maires, je le rappelle – permet de positionner au mieux l'armoire technique pour ne pas fragiliser le bâti. »

Mais là aussi, la portée de l'article 15 doit être ramenée à sa juste mesure : « Sur 1350 antennes installées chaque année, 27 donnent lieu à un refus des ABF, soit 2 %. Mais une discussion s'engage ensuite, et une solution est trouvée le plus souvent », précise Fabien Sénéchal.

Le dialogue s'engage-t-il si facilement ? « Pas partout », admet Alain de la Bretesche. Et d'admettre que certains ABF sont un peu « psychorigides ».

La fédération Patrimoine-Environnement garde espoir que le projet de loi ELAN soit modifié : « Nous avons trouvé une oreille attentive auprès de Raphaël Gérard, député LREM de Charente-Maritime ». Et Catherine Morin-Desailly s'apprête à déposer des amendements au Sénat.

Le projet de loi ELAN sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du 15 mai.

FOCUS



construction de logements sociaux

Autre point de crispation pour les associations de sauvegarde du patrimoine : l'article 28 du projet de loi ELAN, qui permet aux bailleurs sociaux de contourner les concours d'architecture pour leurs opérations. « Va-t-on voir réapparaître des tours et des barres ? s'inquiète Catherine Morin-Desailly. Des verrues vont-elles pousser dans les villes et les centres-bourgs ? » Autre reproche fait à l'article 28 : « Les personnes les moins favorisées doivent pouvoir habiter dans des immeubles de belle facture », insiste Alain de la Bretesche.

Obligatoires, les concours d'architecture sont soupçonnés de coûter cher et de ralentir les opérations. L'argument financier ne tient pas, pour Catherine Morin-Desailly : « Les concours d'architecture coûtent entre 0,35 et 0,45 % du coût total des opérations, en incluant la rémunération des candidats ».

RÉFÉRENCES

- [Loi LACP](#)
- [Projet de loi ELAN](#)

THÈMES ABORDÉS

[Architecture](#)[Conservation du patrimoine](#)

RÉAGIR À CET ARTICLE

NOS OFFRES D'EMPLOI





Localisation : Villeneuve-Saint-Georges

VILLE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

Chargé.e de mission risques naturels et technologiques

Localisation : Villeneuve-Saint-Georges

VILLE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

Chargé.e de mission « marchés forains »

Localisation : Villeneuve-Saint-Georges

➤ TOUTES LES OFFRES D'EMPLOI

Suivez la Gazette



[Tout savoir sur la Gazette](#)

[Contacts](#)

[Mentions légales](#)

[Abonnement - Pack Info](#)